

Questions orales

En ce qui concerne les règlements, si le projet de loi sur les conflits d'intérêts franchit l'étape de la deuxième lecture, nous sommes tout à fait disposés à faire la déclaration nécessaire au registraire général, ce que j'aurais fait de toute façon, si j'avais participé au voyage. Il n'y a pas de conflit d'intérêts. Aucune règle en vigueur n'a été violée. Il n'y a rien eu de répréhensible. Il s'agissait simplement d'un geste de bonne volonté à l'égard de la Thaïlande. La même chose s'était produite dans le cas de Singapore Airlines, d'Air Canada, du Canadien International, de Wardair et de douzaines d'autres compagnies aériennes dans le passé.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EXAMEN DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ—LE TRAITEMENT DE L'ARRIÉRÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. M. Gordon Fairweather, président de la nouvelle Commission de l'immigration et du statut de réfugié établie par les mesures législatives sur les réfugiés adoptées par le gouvernement, a déclaré hier que les ressources financières et humaines de son budget n'étaient pas suffisantes pour résorber l'arriéré de 55 000 demandes ni même pour traiter les demandes qui affluent quotidiennement. Par conséquent, si la ministre est sincère lorsqu'elle appuie le nouveau système et en vante les mérites pourquoi n'y a-t-elle pas affecté les ressources nécessaires?

Si la ministre veut empêcher l'effondrement du système avant même sa mise en marche, quels plans le gouvernement a-t-il pour résorber cet énorme arriéré?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait été attentif au cours des dernières semaines, il saurait que j'ai déclaré à diverses reprises que l'arriéré serait traité séparément par la nouvelle commission, qui est présidée, j'en suis heureuse, par M. Fairweather. Je suis convaincue que cette commission sera exceptionnelle, parmi tous les autres organismes semblables dans le monde, en raison de la compétence de ses membres.

J'ai dit maintes et maintes fois que je ferai une annonce distincte pour l'arriéré et que les trois options dont M. Fairweather a parlé brièvement hier sont exactement celles que j'ai moi-même exposées. La seule différence est que j'ai déclaré publiquement qu'il n'y aurait pas d'amnistie.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, immédiatement avant l'adoption de ces deux projets de loi concernant les réfugiés, la ministre ne cessait de réclamer qu'on adopte ces projets de loi, que c'était tout ce dont elle avait besoin. Elle dispose maintenant de ces lois. Elle a promis aux Canadiens de trouver le moyen de résorber l'arriéré, mais elle reste toujours dans la vague en parlant d'un intérêt supérieur dans l'esprit de nombreux Canadiens. La ministre a beau adopter une attitude très évasive et moralisatrice, le gouvernement n'a finalement plus que deux options.

Mme McDougall: Trois.

M. Marchi: Le gouvernement va-t-il fournir des ressources additionnelles à la nouvelle commission de sorte qu'elle puisse résorber l'arriéré? Si le gouvernement a un autre plan à cet égard, quel est-il et pourquoi tarde-t-il à le mettre en oeuvre? Pourquoi ne pas en informer la Chambre, et partant tous les Canadiens...

M. le Président: Compte tenu de l'heure, je crois que la question est assez longue. La parole est à la ministre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes à mettre au point une méthode pour résorber l'arriéré. Je sais que cela est très important pour beaucoup de Canadiens, et notamment pour ceux qui sont directement visés. Je ferai une annonce à cet égard en temps opportun.

M. le Président: La prochaine question sera la dernière. La députée de Vancouver-Est.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

ON DEMANDE L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Un rapport concernant les femmes et les techniques de reproduction, préparé à l'intention de Condition féminine Canada, soulève de très graves questions en matière d'éthique, de santé et d'égalité au sujet des mères porteuses, du choix du sexe de l'enfant, de l'insémination artificielle et de la fécondation *in vitro*. Le ministre s'arrangera-t-il pour rendre le rapport public? Et dira-t-il à la Chambre quelles mesures précises lui et son gouvernement prennent pour instituer une commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction dont, sauf erreur, il préconise la formation?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il me paraît important de commencer par établir en quoi consiste ce rapport. Il fait partie d'une série de documents préparés à l'intention d'un groupe de travail fédéral-provincial sur la condition féminine chargé d'étudier la question de la santé des femmes en général, et les techniques de reproduction en constituent un aspect. On produira donc d'autres documents également qui seront étudiés par ce groupe qui cherche à en arriver à ses propres conclusions sur un sujet distinct.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui reconnaît sûrement le besoin d'agir, et d'agir immédiatement, dans cette affaire. Que Condition féminine Canada poursuive ses activités, c'est très bien, mais la nouvelle technologie—qui, vous en conviendrez, a été le plus souvent mise au point par des hommes—a des répercussions énormes sur la santé des Canadiennes, leurs relations avec leurs enfants et les droits des femmes. Les femmes n'ont cependant jamais eu voix au chapitre dans la recherche de nouvelles techniques. Le ministre s'engagera-t-il à consulter la